

## COMMUNIQUER UNE INFORMATION

Médias locaux



Vous souhaitez communiquer une information, une date pour un prochain évènement ou encore signaler un évènement dont vous avez été témoin et qui vous paraît digne d'importance ?

- Faites appel aux correspondants locaux. Ils sont le relais sur le terrain des locales des médias régionaux. Interlocuteurs privilégiés sur le terrain, ils collectent les informations, les vérifient et les transmettent à leur rédaction.

- Pour tout évènement à faire apparaître dans le prochain **Treillières Mag'**, merci d'adresser votre demande à [mairie@treillieres.fr](mailto:mairie@treillieres.fr).



Voirie et espaces verts



**Signalement éclairage public** 

**Signalement voirie ou espaces verts** 



#### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

#### **Horaires :**

##### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

##### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.